

# EXPOSÉ DE CLÔTURE DES 1<sup>ÈRES</sup> ASSISES DU SOCIAL

Prof. Marc-Henry Soulet  
Chaire francophone de travail social  
Université de Fribourg

C'est une lourde tâche qui m'incombe au terme de ces premières Assises du social, et ce à un double titre. Tout d'abord, parce qu'il s'agit de clore, comme l'a appelée ce matin François Mollard, une journée historique, celle qui a vu la concrétisation d'un projet mûri de longue date. Ensuite, parce que cette clôture se doit d'être une ouverture, une porte entre-ouverte sur le futur proche. Je voudrais donc revenir sur le contenu de cette journée consacrée à la violence des jeunes / faite aux jeunes et tenter de tirer les implications logiques des discussions.

Il me semble possible de reprendre les débats qui ont nourri ces premières assises en les rassemblant sous la forme de constats généraux autour desquels s'est dégagé un consensus fort.

- 1. La violence est un objet au maniement dangereux.** Les chiffres de la violence sont toujours relatifs, comme l'a rappelé ce matin Vivianne Châtel, parce qu'ils résultent d'une construction articulant faits et représentations, opportunité et interprétation, parce qu'ils oscillent entre des formes de violence d'une inégale visibilité, l'atteinte physique et l'atteinte symbolique, parce qu'ils s'inscrivent dans un balancement entre deux attitudes politiques, la réaction sécuritaire avec le risque de stigmatisation à outrance et le laisser faire avec le danger de la banalisation.
- 2. On ne saurait nier, malgré tout, une certaine évidence : la violence des jeunes / faite aux jeunes existe.** L'évolution de l'enregistrement des actes violents, l'accroissement de l'inquiétude, du mal-être et du mal-vivre, la montée perceptible à tout un chacun des incivilités sont les manifestations les plus nettes de cette évidence. Cette violence plus grande de, et au sein de, la société se double d'un fort sentiment d'impuissance et de démuntion devant cette réalité.
- 3. Cette existence indéniable s'accompagne d'un refus d'une stigmatisation des jeunes.** Chacun s'accorde à refuser un report de responsabilité sur une

catégorie bouc-émissaire. Une politique de la jeunesse ne doit pas cibler trop jeune, mais reposer sur l'idée selon laquelle la jeunesse est le problème de tous et qu'elle concerne et engage tout le monde.

4. **Le coupable n'est pas seulement le jeune.** Beaucoup plus largement, deux types d'explications sont avancées : d'une part, la société fait montre d'une faible capacité intégratrice, elle manque de présence à l'esprit de ses membres en raison tant d'un affaiblissement des valeurs communes et d'une évanescence des règles que d'une perte de projet du monde commun, d'une fragilisation du but de vivre-ensemble; d'autre part, la famille en tant qu'institution ne remplit plus, ou remplit mal, son rôle, en raison notamment de la difficulté d'exercer la responsabilité parentale, de la complexité à être parent quand les jeunes sont éclatés entre plusieurs univers et partagés entre plusieurs appartenances, et que la responsabilité éducative est confrontée à la multiplicité des instances de socialisation
5. **Devant cet état de fait, il faut agir pendant qu'il est encore temps.** Le problème de la violence des jeunes / faite aux jeunes n'est pas à son climax. D'une certaine façon, c'est pourquoi probablement est-ce le moment d'agir. Il est préférable de prendre le temps de la réflexion avant l'action, d'agir à froid, et non à chaud, quand l'univers des possibles est encore ouvert, quand l'urgence ne contraint pas le présent.
6. **Il existe déjà de nombreuses actions sectorielles en direction de la violence des jeunes / faite aux jeunes.** Celles-ci sont basées sur des appréhensions différentes de la violence (maltraitance à l'Office cantonal des mineurs, lutte contre la petite délinquance à la police, prévention à l'école...).
7. **Toutefois, ces actions solitaires rencontrent des limites évidentes.** Les actions sectorielles à elles seules ne peuvent résoudre le problème de la violence des et sur les jeunes. Elles appellent leur prolongement en des formes de partenariat institutionnel. Il ne s'agit pas de faire table rase de ce qui existe, mais davantage d'articuler les actions isolées ou mono-institutionnelles dans un cadre d'ensemble.

Que tirer de ces constats ? Que faire sur la base de ces énoncés dont certains ressemblent à des chants bien connus ? Y apporter réponse est un travail qui n'est pas statutairement le mien puisque, par mission, compétence et légitimité, le savant ne saurait interférer avec le politique. Pourtant il m'incombe en tant que dernier exposant de passer le relais pour que ces Assises ne restent pas qu'un événement, qu'un moment, aussi agréable qu'il ait pu être. Alors, en demandant votre indulgence, je me jette à l'eau en essayant de tracer des lignes d'action sur la base de ce qui a été dit aujourd'hui.

Ces constats me semblent clairement inviter à une politique intégrée transversale, articulant les compétences, les savoir-faire et les limites de chacune des institutions développant des actions en direction de la jeunesse, mais en même temps inviter à prendre le problème comme objet de l'action et non prendre la population jeune comme problème à traiter.

**Une politique intégrée**, c'est-à-dire reposant sur une logique de piliers articulés, un peu à la manière de la politique de lutte contre la toxicomanie, mobilisant plusieurs institutions, plusieurs acteurs, plusieurs registres, plusieurs compétences. Ici, toutefois, il s'agirait de construire une politique étayée, je sais que c'est architecturalement bizarre, sur cinq piliers et reliés par un même toit.

1. **Savoir** : Agir, c'est prévoir, et prévoir, c'est savoir. Or on connaît mal. Aussi semble-t-il plus que nécessaire de se doter d'un outil transversal, rendant compatibles les informations existantes et en produisant de nouvelles, afin de comprendre les évolutions et d'agir de manière plus pertinente, de se doter d'un Observatoire de la jeunesse ou plutôt d'un Observatoire des problèmes sociaux, non pas ciblé seulement sur la violence mais plus largement sur les conditions de vie et les problèmes sociaux pour pouvoir développer des programmes d'action et des interventions sociales plus adaptées et donc plus efficaces.
2. **Sanctionner** : Par-delà toute autre considération, le traitement de la violence passe aussi, d'abord, par la sanction qui, d'une manière ou d'une autre, est toujours l'occasion d'exprimer le droit, expression des normes sociales vitales pour l'ensemble de la collectivité, expression du statut d'agresseur et reconnaissance de la personne derrière la transgression permettant d'éviter une fuite en avant devant l'absence de référence fixe et expression et reconnaissance du statut de victime atteinte doublement, dans sa dignité d'être humain et dans son appartenance à une collectivité. Il convient en quelque sorte de dire le droit et de rappeler les normes collectives en contournant l'écueil de la judiciarisation.

3. **Prévenir** : Tout en évitant les effets pervers du ciblage, agir contre la violence, c'est au premier chef orienter prioritairement des actions d'information et des formes d'intervention en direction de groupes particuliers et de problèmes particuliers afin d'éviter la concrétisation d'actions violentes ou leur enchaînement individuel et/ou collectif.
4. **Soutenir** : D'une part, il convient de prendre en charge la victime dans sa condition de victime et dans les conséquences de ce statut. D'autre part, il importe de venir relayer une instance des plus fragiles au cœur du cyclone de la violence des / sur les jeunes, la famille, par une politique générale de la famille. Non par une politique nataliste ou conservatrice visant à moraliser, mais par une politique de la famille qui ait principalement pour objectif d'harmoniser, pour toutes et pour tous, vie professionnelle et vie familiale sur la base de l'hétérogénéité des formes familiales et des formes d'exercice professionnel.
5. **Intercéder** : Par-delà la violence générationnelle de contestation et la violence institutionnelle de reproduction, incontournables aussi bien qu'indispensables au fonctionnement de la collectivité et à sa dynamique, il importe de faire mutuellement reconnaître ces formes de violence en même temps que de les contenir, d'explicitier leur légitimité, même si celles-ci sont ressenties comme inadmissibles, en même temps que de dénoncer leurs débordements.

Et sur ces cinq piliers, poser un chapeau, dresser un chapiteau :

**Éduquer** : à la responsabilité collective face à la banalité du mal, face à la force ordinaire de l'excès individuel ou collectif, non par un appel réactionnaire à un retour de valeurs fortes, de valeurs dures, intransigeantes et donc bien souvent, pour ne pas dire toujours, intolérantes, mais davantage, par une éducation à une responsabilité individuelle et collective à exercer dans un contexte de pluralité et d'hétérogénéité des normes sur la base du respect des différences normatives et culturelles, sur la base d'une tolérance à l'Autre. Mais ce, avec une responsabilité exigeante pour soi, pas seulement juridique, mais éthique comme le rappelait Madame Lüthi ce matin "Que fais-je moi?", en refusant la décharge sur autrui, sur les institutions, sur la société... En d'autres termes, toute velléité d'intervention coordonnée en matière de lutte contre la violence ne peut prendre son sens qu'en ayant pour soubassement une éducation civile, comme l'a fortement spécifié Vivianne Châtel dans son exposé inaugural, pour faire front aux inclinaisons violentes de la société et de ses membres.

Une politique, fut-elle intégrée, n'aurait d'existence si elle n'était supportée par une structure et des moyens. Les exposés de ce matin et les débats de cet après-midi ont

montré que les temps étaient venus pour aller vers une mise en réseau des actions existantes, avec leurs forces et leurs limites. Tous les conférenciers et les participants à la table ronde ont en effet souligné l'importance de leurs actions mais aussi combien, seuls, ils ne pouvaient régler les problèmes.

Je voudrais donc rapporter ici une proposition concrète qui a émergé lors de la table de presse ce midi : une coordination des actions et des initiatives matérialisée en **une plate-forme cantonale interdépartementale de la jeunesse**, associant des acteurs institutionnels publics et privés. Mais avec une condition de taille: que cette plate-forme interdépartementale de la jeunesse ne fasse pas des jeunes un problème spécifique pour des institutions spécifiques mais s'attache à faire de la jeunesse le problème de tous.

En conclusion, j'aimerais revenir sur cette initiative particulière que sont les Assises du social. Leur mise sur pied se présentait comme un double pari :

1. Mettre à l'épreuve une collaboration effective entre Université et Cité et éprouver les apports croisés de la connaissance scientifique et de l'action citoyenne sans annulation des spécificités de ces deux univers.
2. Créer une situation inter-institutionnelle autour d'une préoccupation commune et débattre publiquement des perspectives de dépassement des actions sectorielles.

À ces deux niveaux, je crois pouvoir dire sans fausse modestie que le pari a été tenu, et bien tenu même comme en témoignent et la participation active de représentants de plusieurs directions et institutions et le nombre de personnes venues à cette journée, et que nos espoirs ont été réalisés.

Cela n'a pu être possible que grâce à la collaboration active de la Direction de l'instruction publique, de la Direction de la justice et de la police, du Département de l'économie, des transports et de l'énergie et de la Direction de la santé publique et des affaires sociales. Mais surtout, si ces Assises ont pu se concrétiser, c'est grâce au credo et à l'engagement de plusieurs personnes :

- ✓ Madame la Conseillère Ruth Lüthi, pour avoir accepté de relever le défi de cette coopération autour d'un problème épineux et d'avoir fait confiance à la Chaire de travail social comme partenaire, une confiance forte puisque, une semaine avant la tenue de ces Assises, Mme Luthi n'avait pas connaissance des résultats de la recherche menée par Vivianne Châtel;

- ✓ Madame Vivianne Châtel, pour s'être engagée, avec sa rigueur et sa compétence, dans l'aventure d'une recherche délicate et lourde sans moyens financiers spécifiques;
- ✓ Messieurs François Mollard et Jean-Claude Simonet de la Direction de la santé publique et des affaires sociales, pour avoir assumé avec efficacité et célérité la charge pesante de l'organisation pratiques de ces Assises;
- ✓ Monsieur Sulpice Piller, pour avoir traduit avec brio dans les deux langues les exposés et discussions;
- ✓ Et enfin vous tous pour avoir cru en cette idée, votre présence nombreuse l'a clairement montré, de mise en débat public d'un problème social sans solutions toutes faites.

Merci à tous donc et à bientôt aux prochaines assises du social qui, j'en suis sûr, deviendront petit à petit une institution dans le paysage fribourgeois.

# **1ères Assises cantonales du social**

## **"la violence faite aux jeunes et par les jeunes"**

### **Grangeneuve le 14 avril 2000**

"Ces Assises représentaient un double pari. Primo, mettre à l'épreuve une collaboration effective entre Université et Cité. Secundo, créer une situation inter-institutionnelle autour d'une préoccupation commune pour en débattre. Le pari a été gagné et nos espoirs réalisés" a déclaré le professeur Marc-Henry Soulet en conclusion des premières Assises du social. Au-delà de leur grand succès populaire, avec près de 300 inscrits, celles-ci ont permis à presque tous les acteurs institutionnels confrontés à la violence faite aux jeunes et par les jeunes de se rencontrer en public et de faire part de leurs craintes et de leurs espoirs. C'est déjà beaucoup et pourtant on a l'impression que les choses ne vont pas en rester là.

Madame Ruth Lüthi, Présidente du Conseil d'État, directrice de la santé publique et des affaires sociales, l'a dit d'emblée : "la violence des jeunes et faite aux jeunes est avant tout un problème de société. Nous constatons qu'il y a d'un côté beaucoup de personnes qui s'occupent des jeunes en difficulté. En même temps, face au problème, les personnes concernées se sentent souvent seules avec leurs problèmes. Ces Assises seront donc réussies, si, dès ce soir l'on ne pose plus la question «que faites-vous pour combattre la violence» mais, plutôt «que fais-je personnellement». Madame Lüthi a en outre profité de la réunion de Grangeneuve pour annoncer la création d'une commission chargée d'élaborer une loi sur la protection de la jeunesse. Celle-ci devrait permettre d'amorcer une véritable politique cantonale dans ce sens.

Viviane Châtel, auteur de la recherche sur *La violence des jeunes et la violence faite aux jeunes*, a débuté la présentation de son travail en évoquant les trois principaux problèmes qu'elle a rencontrés en chemin, à savoir: la sensibilité de l'opinion par rapport au sujet d'étude, la définition des termes "violence" et "jeunes" ainsi que l'accès aux diverses sources et leur fiabilité.

Quant aux résultats de la recherche proprement dite, elle a tout d'abord précisé que, pour 4/5èmes des personnes interrogées, les incivilités sont plus importantes aujourd'hui qu'hier, et que, par ailleurs, 50% des enquêtés se déclarent démunis devant la violence. Seuls 25% des personnes interrogées jugent les jeunes

coupables alors que 75% les désignent comme coupables et victimes à la fois. C'est davantage le climat d'ensemble de la société qui est jugé plus agressif.

Parmi les multiples causes de la violence des jeunes, figurent au premier rang la famille et la société elle-même. Pour les enquêtés, la famille ne remplit plus le rôle qu'on serait en droit d'attendre d'elle en raison notamment de la difficulté à définir clairement ce qu'est être parent aujourd'hui. Mais Vivianne Châtel tient à relativiser ce résultat dans la mesure où la famille n'est plus le seul espace de socialisation de l'enfant. Bien qu'elle demeure centrale, elle est à son tour soumise à des pressions sociétales croissantes. Le jeune ne peut s'empêcher de comparer les valeurs de ses parents avec celles du monde qui l'entoure.

La société constitue le deuxième responsable de la violence des jeunes pour les enquêtés, notamment sa faible capacité intégratrice et sa non moins faible volonté d'hospitalité. Est aussi mise en question sa capacité à créer "un univers commun de valeurs partagées et de sens". La violence des jeunes est en fait un analyseur de l'incertitude qui traverse différentes institutions comme l'école, lieu de cohabitation des différences sociales et culturelles en même temps que d'intégration, lieu de promotion en même temps que de relégation, et la justice prise entre dire le droit et tolérer à la marge, rappeler les normes collectives et ne pas stigmatiser.

Vivianne Châtel conclut son exposé en insistant sur "la nécessité de lutter contre la banalité du mal et sur l'urgence d'asseoir une telle lutte sur la responsabilité collective et individuelle au quotidien, jusqu'au plus petit et plus ordinaire des actes".

D'après Stéphane Quéru, chef de l'Office cantonal des mineurs, "toute situation difficile dans laquelle peut se retrouver un jeune présente un potentiel de violence". En 1998-1999, l'Office des mineurs a suivi 2'200 enfants, ce qui représente 4% des fribourgeois de 0 à 19 ans ! Les infractions contre l'intégrité psychique et sexuelle des enfants semblent être en augmentation. Par ailleurs, Stéphane Quéru est convaincu que le curatif domine encore trop le préventif. L'action ou la réaction demeurent trop individuelles et pas assez systémiques. Afin d'éviter la concurrence entre les divers organismes en charge des mineurs, Stéphane Quéru a donc proposé la création d'un "observatoire permanent de la jeunesse".

L'intervention de Gérard Repond, directeur de l'école professionnelle de Fribourg (EPAI), a été marquée par son souci de rationaliser l'aide aux apprentis et accessoirement le traitement de la violence. Après avoir rappelé que l'apprentissage concerne plus de 60% des jeunes, il a expliqué les atouts offerts par la mise en place d'un système d'assurance de qualité pour le soutien aux élèves et aux formateurs. Ainsi, les premiers ont à leur disposition un agenda comprenant toutes les adresses, indications et conseils auxquels ils peuvent recourir en cas d'ennui. Idem pour les enseignants mais à un autre niveau. En plus du recours à leur agenda, les apprentis ont à leur disposition un médiateur avec lequel ils peuvent s'entretenir "entre quatre yeux". Selon Jean-Marc Risse, professeur et médiateur à l'EPAI, un sondage qu'il a effectué sur 228 élèves révèle que 88,2% d'entre eux estiment avoir été victimes ou acteurs de violences. On comprend aussitôt l'importance d'une prise en main concrète et efficace du problème.

Pour Patrick Gruber, vice-président de la Chambre pénale des mineurs, "la violence reflète un manque de repères, de normes et de valeurs chez les jeunes qui la pratiquent". Il est d'avis qu'en plus de combler ce manque, la justice doit leur permettre de prendre conscience de la gravité de leurs actions et d'y réfléchir. "Une condamnation n'est que le dernier recours car elle peut faire plus de mal que de bien. En mettant le jeune au pilori, on risque de le frustrer et on peut même s'attendre à une vengeance de sa part, j'ai déjà vécu le cas" a-t-il averti. Si l'on rencontre autant de cas de racket, c'est que "gagner honnêtement une somme conséquente est très difficile pour un jeune", précise le magistrat. "Et même s'il ne concerne que 2 francs, celui-ci est inacceptable".

Patrick Gruber a tenu à relativiser le nombre important de forfaits soumis l'an passé à la Chambre cantonale des mineurs. En effet, contrairement au système judiciaire pour les adultes, la Chambre des mineurs regroupe tous les délits des moins de 18 ans. Ainsi, "les 1'600 forfaits recensés concernent aussi des actions non violentes comme rouler sans permis ou fumer un joint". Et le juge alémanique de conclure que "bien que la violence ait augmenté ces derniers temps, elle reste tout à fait supportable".

Mme Christine Brülhart, cheffe du Service de l'enseignement des cycles d'orientation francophones, a reconnu que "l'école n'est plus épargnée par les actes de violence". Pourtant, les médiateurs scolaires soulignent le bon climat général qui

règne dans les C.O. fribourgeois ce qui ne les empêche pas de reconnaître qu' "au dehors de l'enceinte des écoles, des actes de violence épars se produisent, surtout dans les transports publics". Le manque de place semble y encourager les plus forts à imposer leur loi aux plus faibles et parfois même à commettre des déprédations. Autre sujet de préoccupation des responsables de C.O., "le racisme latent, véhiculé dans les familles". Et Mme Brülhart de rappeler que contre toute attente, "le racisme se manifeste le plus souvent là où la proportion d'étrangers est la plus faible" !

Pour débiter l'après-midi avec énergie, les organisateurs avaient convié deux représentants du Conseil des jeunes. Une excellente idée, puisque les deux collégiens ont fait souffler un vent de dynamisme, souvent teintée d'humour, sur un parterre de spécialistes un peu étonnés. Pour Amélie Currat, "parler de la pression des institutions, c'est parler de la violence inhérente à la société, de ce mal insidieux qui n'est pas toujours perceptible à l'œil nu". Notre machine sociale donne parfois l'impression de s'emballer et la violence est parfois le fruit de notre course effrénée. Tous, nous la créons ou contribuons à la propager. "Alors à qui la faute ?" s'interroge la représentante du Conseil des jeunes. "Peut-être au stéréotype de l'enfant parfait ou son corollaire, les parents parfaits". Pour illustrer son propos elle donne l'exemple d'un adolescent "qui commence à fumer des joints" et dont les parents dramatisent aussitôt la conduite en lui suggérant "qu'il va tomber dans les drogues dures". À son avis, ce genre de réaction parentale peut avoir pour effet "une rupture du dialogue parents-enfant alors que ce dernier veut juste signaler son mal-être". Cette incompréhension peut déboucher sur un isolement encore plus grand de l'adolescent avec cette fois un véritable risque de dérapage vers les paradis artificiels. Pour la jeune oratrice, "il est important d'éduquer les parents afin qu'ils puissent détecter les signaux d'alarme" lancés par leur enfant. Alors, pour permettre à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux diverses aides sociales, Amélie Currat propose la centralisation dans un local, et sous la responsabilité d'un "Monsieur Violence", de toutes les informations disponibles.

En revenant sur le postulat de Mme Brülhart concernant le racisme entre jeunes, son collègue Laurent de Raemy a tenté d'expliquer que les statistiques sur la violence interethnique ne reflètent pas toute la réalité. En effet, devant un adulte extérieur à leur univers, les jeunes vont escamoter leurs divergences et faire front commun face à l'intrus. Pour résumer sa pensée, Laurent de Raemy estime que

"plusieurs problèmes peuvent être placés sous une même bannière: le manque d'intégration". Or, en suivant son raisonnement, on en arrive à se demander si les Suisses que nous sommes ne sont pas en partie responsables de ce problème. Si nous manquons d'assurance face aux autres cultures, c'est que nous ne savons pas comment définir la nôtre. "Alors intégrer les étrangers c'est bien joli, mais où et dans quelles normes?", s'interroge-t-il. Et de poursuivre, "on peut essayer de leur donner des valeurs. Malheureusement l'on s'aperçoit assez vite que celles-ci diffèrent énormément parmi nous." Et le drame dans tous ça, c'est que "leur culture est beaucoup plus palpable que la nôtre et qu'ils y sont visiblement plus attachés que nous à la nôtre. Alors en même temps que l'on essaie de clarifier le statut de nos étrangers, il serait souhaitable de faire de même avec celui de notre société".

Pour Cédric Castella, Président de la Fédération fribourgeoise des parents d'élèves, la clé de cette journée est la mise en commun des efforts entrepris par toutes les instances en rapport avec la jeunesse. Or, "ce partenariat qui inclut les parents d'élèves n'est actuellement pas réalisé". Il ne suffit pas de dire "voilà ce que j'ai fait, voici ce que je vais faire avec vous". Pour Cédric Castella et les parents qu'il représente, "un vrai partenariat signifie s'asseoir tous autour d'une table et se demander ce que nous allons faire ensemble dès aujourd'hui".

Pour ce qui est de la violence, Cédric Castella a tenu à revenir sur les incidents qui ont eu lieu à Bulle mettant aux prises des adolescents étrangers et suisses. "Une certaine hystérie a été déclenchée par les médias" qui évoquaient une bagarre à coups de barres de fer. "Finalement, on a appris que cette barre était une simple règle sortie d'un sac !" Le problème en l'occurrence, c'est que l'on n'a pas eu d'emblée une connaissance concrète des faits. Et il en va de même pour les statistiques de la Chambre pénale des mineurs. Si on ne les maîtrise pas en détail, on peut vite en avoir une vision biaisée et parfois dramatisante. Pour ce qui est du contact direct avec les jeunes, notre façon de les aborder influe grandement sur leur réaction et leur comportement. "En jetant un regard violent sur l'attitude des jeunes, c'est nous qui produisons leur violence." Autrement dit, juger peut équivaloir à condamner.

Daniel Dind, rédacteur à la revue *Repère social* et animateur de la table ronde, a commencé par un appel à la tolérance. "Ce qui ressort très fort dans tout ce qui a été dit jusqu'à maintenant c'est que la violence est une expression de la souffrance

que l'on subit ou que l'on exprime. N'oublions pas que le conflit c'est la vie et que la violence ne doit pas seulement être combattue ou réprimée mais aussi comprise et transformée." La meilleure façon de combattre la violence étant la prévention, il faut donner à celle-ci des moyens. Or, ils ne répondent pas toujours aux besoins qui sont croissants. C'est pour cela que le partenariat et la mise en commun des ressources sont devenus des enjeux fondamentaux. Dans le même ordre d'idées, la formation continue des professionnels du social et les possibilités qu'ils ont de se ressourcer sont très importants. Daniel Dind a relevé "que la violence et la confrontation supposent une certaine usure mais également des connaissances constamment remises à jour par rapport aux nouveaux défis à affronter".

Daniel Dind a ensuite lancé les débats en demandant à Laurent Eggertswyler, inspecteur principal de la Brigade des mineurs, comment il voyait le rôle de la police cantonale au niveau de la prévention. Après avoir rappelé que son service ne comptait que huit collaborateurs pour s'occuper de tous les délits juvéniles y compris les abus sexuels, il a souligné que ce manque d'effectifs grevait lourdement son action. Il a également suggéré que l'on intègre désormais les policiers dans le programme d'information sur la violence, prévu par la nouvelle loi sur la jeunesse.

"C'est un endroit spécial" dit d'emblée André Folly en parlant avec affection du Foyer pour apprentis de Fribourg dont il est directeur. "Nous ne pouvons pas faire de la prévention car ceux qui arrivent chez nous ont déjà 16-17 ans et certains ont déjà subi une violence psychologique et physique." Pas étonnant "qu'ils aient tendance à la reproduire sur eux-mêmes, sur les autres et sur le matériel". Et de révéler les causes de violence chez ses protégés: "c'est parfois par pure rage, parfois dans le but d'obtenir des objets ou de l'argent mais souvent c'est par mal-être." Il mentionne aussi "l'échec que ses pensionnaires ont subi depuis très jeunes, l'abandon ou le stress" dû à la vie socio-professionnelle. Pourtant, "au fond d'eux-mêmes ils sont pleins de sensibilité, ils ont envie de bien faire. Ils font la paix après la violence". Et d'ajouter que ces jeunes ont besoin de beaucoup de respect, notamment du respect de leur violence.

Michel Lachat, président de la Chambre pénale des mineurs, a tout d'abord tenu à marquer son désaccord avec l'idée d'une moindre violence. Statistiques du premier trimestre 2000 à l'appui, il a révélé que 56 délits graves comme l'extorsion, lésions corporelles, agressions, rixes et menaces contre des fonctionnaires avaient été

commis en 90 jours. Ensuite, pour répondre directement à la question posée par Daniel Dind, il a expliqué que dans le droit pénal des mineurs, "la mesure prime la sanction. Donc le juge a l'obligation d'analyser chaque cas et de voir si des mesures d'aide doivent être prises pour l'enfant". Dans la négative, il peut le sanctionner. Or, "le juge ne fait qu'appliquer les lois que les citoyens ont votées. Il doit aussi faire parfois preuve d'imagination et de souplesse pour éviter que la situation ne s'envenime et que la procédure s'allonge". Et de déplorer que la présence de plus en plus fréquente des avocats ne facilite pas les solutions à l'amiable "puisque ceux-ci sont là pour faire de la procédure"... Quant à la Loi fédérale régissant la condition pénale des mineurs, en projet depuis 1986, elle devrait permettre d'alléger davantage la rigidité des procédures.

En présentant Benoît Rey, secrétaire régional de Pro Juventute, Daniel Dind lui a demandé comment il définissait la participation des jeunes aux programmes qu'il mettait en œuvre. "Nous la privilégions car elle nous semble être très importante et nous pensons qu'elle devrait être développée à tous les niveaux du développement, de l'enfant jusqu'à l'adulte." Pour Pro Juventute, les jeunes doivent pouvoir être actifs, que ce soit à l'école, dans la vie de quartier ou dans l'arène politique. Au niveau macro-social, Benoît Rey est d'avis qu'il doit y avoir une certaine remise en question de la société et de ses actions. "Il est en effet très difficile de parler aux jeunes de tolérance vis à vis de l'autre" lorsque des affiches électorales haineuses sont placardées dans les rues (allusion à la campagne de l'UDC). Même problème lorsqu'à l'école on leur parle de solidarité ou de coopération avec leurs camarades lorsqu'on sait "qu'à l'entrée dans la vie active toutes ces notions perdront leur valeur et qu'on parlera de compétition pour l'obtention d'un premier poste". Pour Benoît Rey, "la valeur de ces Assises c'est non seulement de mettre sur pied des mesures de prévention dans tous les cercles concentriques qui entourent l'enfant, mais aussi avoir un autre regard et une autre action en tant que citoyen".

Patrick Haemmerle, médecin-chef du Service cantonal de pédopsychiatrie a rappelé qu'un congrès de trois jours, sur le thème "la violence: raison et folie", réunissant plus de 1'000 professionnels s'était tenu récemment à Lausanne sans que des réponses vraiment significatives aient été trouvées. "Ce n'est donc pas aujourd'hui que nous arriverons à trouver des solutions définitives. En effet, j'ai remarqué ce matin beaucoup de sociologie dans le traitement de la problématique,

alors que son aspect psychologique est resté le plus souvent sous-jacent" a déploré le pédopsychiatre.

Pierre Schuwey, commandant de la gendarmerie du canton de Fribourg, a tenu à exprimer son inquiétude par rapport "à la violence dans la rue qui devient de plus en plus compliquée à gérer". Celle-ci s'exerce par des jeunes contre d'autres jeunes, souvent au milieu de la nuit. Et le commandant de gendarmerie de regretter qu'il n'y ait pas de travailleurs sociaux visibles sur le terrain à ces heures-là. Car d'après lui il y aurait un important travail de négociation à effectuer auprès de certains jeunes, travail pour lequel ses hommes ne sont pas aussi bien préparés. Ses dires seront corroborés par Benoît Rey pour lequel les jeunes à problèmes refusent d'intégrer les structures de loisirs existantes, jugées trop contraignantes, sans pour autant réussir à créer les leurs. Pour André Folly, "les jeunes ne cherchent pas à casser, mais ils ne savent pas que faire, alors ils se mettent en bandes et alors on peut s'attendre à tout."

Pour clore la journée, Marc-Henry Soulet, co-organisateur des Assises et responsable de la chaire francophone de travail social à l'Université de Fribourg, a cherché à en dégager les idées directrices et a proposé la mise sur pied d'"une coordination des actions et des initiatives sous la forme d'une plate-forme cantonale interdépartementale de la jeunesse, associant des acteurs institutionnels publics et privés" pour dépasser les actions nombreuses, mais sectorielles qui existent aujourd'hui.

Nicolas Geinoz